



Rapport de la commission relatif à l'examen du Projet de Budget 2023 du Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur

Monsieur le Président,

Madame, Messieurs les Ministres,

Chers Collègues,

Le projet de budget 2023 du Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur est arrêté à la somme 72 356 690 396 FCFA en autorisations d'engagement (AE), et en crédits de paiement (CP).

Par programme, ce projet de budget est réparti comme suit :

Programme 1 : Pilotage, Gestion et Coordination administrative

Pour l'exercice 2023, les crédits de ce programme sont fixés à 15 401 744 006 FCFA en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

Par nature économique de dépenses, ces montants sont répartis comme suit :

- Dépenses de personnel : 1 136 830 928 FCFA en AE et en CP ;
- Acquisitions de biens et services : 11 271 099 078 FCFA en AE et en CP ;
- Transferts courants : 1 273 814 000 FCFA en AE et en CP ;
- Transferts en capital : 1 720 000 000 FCFA en AE et en CP.

Programme 2 : Coopération bilatérale et multilatérale

Pour l'exercice 2023, les crédits dudit programme sont arrêtés à 54 551 382 456 FCFA en autorisations d'engagement (CP) et en crédits de paiement (CP).

Par nature économique de dépenses, ces crédits sont répartis comme suit :

- Dépenses de personnel : 24 906 725 217 FCFA en AE et en CP ;
- Acquisitions de biens et services : 24 048 873 937 FCFA en AE et en CP ;
- Transferts courants : 2 476 549 950 FCFA en AE et en CP ;
- Investissements exécutés par l'État : 2 519 233 352 FCFA en AE et en CP ;
- Transferts en capital : 600 000 000 FCFA en AE et en CP.

Programme 3 : Promotion de la Diplomatie économique

Pour l'exercice 2023, les crédits de ce programme sont évalués à 88 235 142 FCFA en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

Par nature économique de dépenses, ces crédits sont répartis comme suit :

- Dépenses de personnel : 25 889 000 FCFA en AE et en CP ;
- Acquisitions de Biens et services : 62 346 142 FCFA en AE et en CP.

Programme 4 : Gestion des Affaires consulaires et Promotion des Sénégalais de l'Extérieur

Pour l'exercice 2023, les crédits dudit programme sont arrêtés à 2 315 328 792 FCFA en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

Par nature économique de dépenses, ces crédits sont répartis comme suit :



- Dépenses de personnel : 204 395 000 FCFA en AE et en CP ;
- Acquisitions de biens et services : 170 933 792 FCFA en AE et en CP ;
- Transferts courants : 750 000 000 FCFA en AE et en CP ;
- Investissements exécutés par l'État : 240 000 000 FCFA en AE et en CP ;
- Transferts en capital : 950 000 000 FCFA en AE et en CP.

Votre Commission des Finances et du Contrôle budgétaire, élargie à la Commission des Affaires étrangères, des Sénégalais de l'Extérieur et de l'Intégration africaine, a examiné en sa séance du jeudi 3 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Seydou DIOUF, le projet de budget 2023 du Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur.

Le Gouvernement était représenté par Madame Aïssata Tall SALL, Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, Monsieur Mamadou Moustapha BA, Ministre des Finances et du Budget, Monsieur Samba SY, Ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions et Madame Annette SECK, Ministre auprès du Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, chargée des Sénégalais de l'Extérieur, assistés de leurs principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance, le Président a d'abord souhaité la bienvenue aux membres du Gouvernement et à l'ensemble de leurs collaborateurs, et a adressé ses chaleureuses félicitations et ses encouragements à Madame le Ministre pour sa reconduction à la tête de ce département. Il a ensuite passé la parole à Monsieur Babacar MBENGUE, Président de la Commission des Affaires étrangères, des Sénégalais de l'Extérieur et de l'Intégration africaine qui, après des mots de bienvenue, a invité Madame le Ministre à présenter le projet de budget 2023 de son département.

À l'entame de son propos, le Ministre s'est réjoui de se retrouver devant la Représentation nationale, pour l'examen du projet de budget 2023 de son Département. Il a, par ailleurs, fait le bilan de l'exercice budgétaire 2021 et de celui 2022, en cours en relevant, notamment que la diplomatie sénégalaise s'est résolument mobilisée pour mettre en œuvre de nombreuses activités inscrites dans son agenda annuel, emportant ainsi des réalisations fort appréciables et particulièrement bénéfiques pour notre pays. Elle a aussi fait noter que l'année 2022 a été une belle consécration avec la reconduction du Sénégal au Conseil de l'Union africaine des Télécommunications, l'inscription du « Ceebu Jën » au Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, ainsi que les élections du Magistrat Mame Mandiaye NIANG, comme Procureur adjoint de la CPI, et de Maître Bacre Waly NDIAYE au Comité des Droits de l'Homme de l'ONU. Elle a également rappelé que, dans le cadre de la diplomatie économique, notre réseau s'emploie quotidiennement à assurer une promotion optimale de la destination Sénégal et d'orientation des investisseurs en accordant une place prépondérante aux affaires et à l'investissement privé. S'agissant de la gestion des Sénégalais de l'Extérieur, Madame le Ministre a souligné l'assistance, la promotion et la protection apportées par le réseau consulaire à nos compatriotes dans le cadre de leur vie quotidienne, à travers notamment le fonds "Aides et Secours", mais également l'offre de multiples prestations consulaires.

Madame le Ministre a clos sa communication en abordant les perspectives pour l'exercice 2023. Les différents points sont détaillés dans un document transmis à vos Commissaires par Monsieur le Ministre.

Prenant la parole, vos Commissaires ont adressé à Madame le Ministre leurs félicitations pour la confiance renouvelée du Chef de l'État et leurs vœux de réussite dans l'accomplissement de ses missions. Ils ont aussi salué tout le travail abattu pour le rayonnement de la diplomatie sénégalaise, avant d'intervenir sur plusieurs points résumés ci-après.

Vos Commissaires ont d'abord rappelé les succès de la diplomatie sénégalaise enregistrés, notamment, depuis 2012 et qui se sont illustrés en matière de paix et de sécurité, de développement et des droits de l'homme, à travers le raffermissement de ses relations avec les pays voisins et d'autres initiatives sur la scène internationale.

Face aux enjeux actuels, liés notamment à la crise russo-ukrainienne, des Commissaires ont magnifié la position courageuse du Sénégal, particulièrement dans la gestion de ce conflit, orientée sur le principe de non-alignement.

Cependant, ils ont interpellé Madame le Ministre sur le silence du Sénégal face à la situation qui prévaut au Tchad, et ont ainsi exhorté nos autorités à adopter les mêmes positions



courageuses lorsque les pays africains sont en cause.

Parallèlement, vos Commissaires se sont intéressés aux succès de la diplomatie économique et à son renforcement, ainsi qu'aux nouvelles stratégies qui placent le diplomate au cœur des actions de la politique étrangère. En effet, compte tenu de sa position géographique, et au regard du contexte économique mondial ainsi que de l'importance de l'intégration économique pour le développement de nos États, ils ont appelé à une meilleure préparation de la concurrence intra régionale dans le cadre de la Zone de Libre-échange continentale africaine (ZLECAf). De même, Madame le Ministre a été invitée à adopter les démarches idoines pour rendre le Sénégal plus attractif, notamment par l'élargissement de ses partenariats à d'autres pays, tout en mettant en avant ses intérêts.

Par ailleurs, certains Commissaires ont interpellé Madame le Ministre sur la réserve émise par le Sénégal contre l'amendement du Protocole additionnel de la CEDEAO en vue de l'introduction de la limitation des mandats. Ils ont en outre plaidé la signature de la Convention africaine sur la Conservation de la nature et des ressources naturelles.

En outre, vos Commissaires ont également interpellé Madame le Ministre sur les coûts annuels de location des résidences des représentations diplomatiques et consulaires dans le monde, et souligné dans la même dynamique, la nécessité pour le Sénégal de construire ses propres immeubles. À ce titre, ils ont demandé l'état d'avancement des travaux de construction du complexe diplomatique à Bamako.

Évoquant la situation des ambassadeurs à l'étranger, vos Commissaires ont magnifié les efforts et la qualité de nos diplomates. Cependant, ils ont déploré les conditions de vie et de travail auxquelles ils sont confrontés à l'étranger tout en s'interrogeant sur le remboursement des frais de scolarité de leurs enfants. Ainsi, ils ont plaidé le renforcement de leur prise en charge, la mise à disposition de moyens adéquats et l'augmentation du budget du Programme dédié à la gestion des Affaires consulaires et à la promotion des Sénégalais de l'Extérieur compte tenu des besoins liés à l'accompagnement et l'assistance de nos compatriotes à l'étranger.

À ce niveau, Madame le Ministre a été interpellée sur le dossier judiciaire de la diplomate sénégalaise agressée au Canada.

Abordant la situation des Sénégalais de l'Extérieur, vos Commissaires ont soulevé les principales difficultés rencontrées par nos compatriotes dans leurs pays d'accueil. À ce propos, ils ont décrié les lourdeurs administratives et les longs délais d'attente pour l'acquisition ou le renouvellement des documents administratifs comme le passeport, ainsi que pour la légalisation des actes d'état civil. Par conséquent, ils ont préconisé la création d'un centre d'émission des passeports en Asie du Sud-est, un second centre à Rome et la mise en place d'un Consulat ou d'un Bureau consulaire à Barcelone. De plus, ils ont recommandé la ratification de la Convention de l'« Apostille » de La Haye qui supprime l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers.

Vos Commissaires ont également souligné les difficultés d'obtention de visas rencontrées par les Sénégalais et ont décrié les sommes exorbitantes perçues par les ambassades basées à Dakar, tout en exhortant le Ministre à apporter une plus grande diligence à cette situation. Ils ont ainsi prôné le remboursement, tout au moins partiel, des frais engagés dans la demande de visa en cas de refus d'approbation.

En ce qui concerne les passeports diplomatiques, vos Commissaires ont souhaité la préservation de certains acquis notamment l'attribution de ce document à leurs épouses.

Par ailleurs, vos Commissaires se sont appesantis sur les cas de violences, d'assassinats et de poursuites judiciaires en l'encontre de nos compatriotes et pour lesquels aucune information n'est souvent fournie sur la suite donnée à ces dossiers. Ainsi, ils ont fait part au Ministre des situations de détresse des Sénégalais à l'étranger notamment en France, en Italie, en Espagne, au Maroc et en Mauritanie.

À ce niveau, vos Commissaires ont, sur le cas de Madame Mbayang Diop, condamnée à la peine de mort en Arabie Saoudite, sollicité l'intervention du Président de la République auprès de son homologue saoudien au regard des relations qui lient les deux pays et des possibilités qui s'offrent à notre compatriote pour sa libération à savoir le pardon ou le prix du sang.

De plus, vos Commissaires ont demandé le renforcement de la protection de nos compatriotes à l'étranger, ainsi que la mise en place de mesures d'assistance et d'accompagnement favorisant leur retour au pays, telles que l'accès à un toit dans le cadre du programme « 100.000 logements ».



En outre, certains Commissaires ont souligné les efforts consentis par le ministère dans l'accompagnement des Sénégalais de l'extérieur notamment dans le cadre du financement de leurs projets à travers le Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur (FAISE) et le fonds « Aide et Secours ». De la même manière, ils ont magnifié l'implication des « dahira » et des autres associations à l'étranger qui jouent un rôle important dans l'assistance de nos compatriotes en difficulté et la mobilisation de ressources pour le rapatriement des déportés au Sénégal.

À ce propos, ils ont demandé une meilleure implication du ministère pour éviter les lourdeurs administratives et alléger les charges, notamment par la mise à disposition de fonds pour accompagner les familles des victimes. De même, l'appui du ministère a été sollicité pour l'obtention de l'autorisation de mise en service du Corbillard offert à la communauté sénégalaise au Mali.

En revanche, d'autres Commissaires ont déploré l'insuffisance des fonds d'appui aux Sénégalais de l'extérieur et leur répartition inéquitable puisqu'ils ne profitent qu'à une partie de la Diaspora. Ainsi, ils ont souhaité l'accès au financement de la DER, à la formation professionnelle, notamment pour nos compatriotes qui exercent des tâches de femme de ménage dans les pays de l'Afrique du Nord, ainsi que l'appui aux « dahira » et autres associations sénégalaises de l'extérieur.

Dans la même dynamique, il a été demandé la tenue d'une commission mixte entre le Sénégal et l'Italie pour trouver des solutions aux différents problèmes de nos compatriotes.

Sur un autre registre, vos Commissaires ont demandé la prise de mesures pour faciliter aux enfants des émigrés sénégalais, ayant suivi le programme d'études de leurs pays d'accueil, notamment en Afrique, l'accès aux écoles et universités sénégalaises après l'obtention du baccalauréat.

En outre, l'attention de Madame le Ministre a été attirée sur les difficiles conditions de voyage en Afrique de l'Ouest liées surtout aux tracasseries routières le long des axes et au niveau des frontières, particulièrement sur la trans-gambienne. Ainsi, ils ont souhaité l'effectivité de la libre circulation en Afrique, mais aussi le renforcement de la coopération transfrontalière et l'élaboration d'une politique migratoire pour mieux lutter contre le phénomène de l'émigration irrégulière.

De plus, vos Commissaires se sont félicités du travail accompli par la Délégation générale au Pèlerinage dans le cadre du « HADJ » et ont salué les efforts consentis par le Gouvernement dans la prise en charge des pèlerins. Cependant, ils ont déploré les restrictions liées à l'âge et sollicité l'amélioration des conditions de voyage des pèlerins.

Enfin, il a été souhaité une collaboration effective entre le Ministère et la Commission des Affaires étrangères, des Sénégalais de l'Extérieur et de l'Intégration africaine élargie aux Députés de la diaspora, pour une meilleure gestion des problèmes de nos compatriotes à l'étranger, et d'une manière générale, pour l'atteinte des objectifs du département.

Reprenant la parole pour faire suite aux interpellations de vos Commissaires, Madame le Ministre a exprimé sa fierté d'être à la tête d'un ministère qui suscite beaucoup d'intérêts et de débats intéressants. Elle a aussi remercié vos Commissaires pour la qualité des interventions et des propositions pertinentes qui aideront à mieux profiler des solutions aux difficultés de nos compatriotes à l'étranger, avant d'apporter des réponses aux différentes questions soulevées.

Sur l'orientation politique de notre diplomatie, la Ministre a rappelé que c'est le Chef de l'État qui définit la politique intérieure et extérieure de la nation conformément à la Constitution du Sénégal et il appartient au Ministère de mettre en œuvre les orientations politiques arrêtées. Ainsi, depuis l'indépendance les orientations diplomatiques du Sénégal sont caractérisées par cette diplomatie de souveraineté portée par des valeurs morales et civilisationnelles, a-t-elle ajouté.

À ce propos, Madame le Ministre a soutenu que c'est cette diplomatie de souveraineté qui s'exprime à chaque fois que nécessaire, comme sur la crise russo-ukrainienne et sur les financements soumis à des conditions particulières comme celle liée à la légalisation des droits LGBT.

Revenant sur la guerre en Ukraine, Madame le Ministre dira que la position affichée par le Sénégal a fait l'objet de vives critiques, mais notre pays assume en toute souveraineté les positions qu'il défend. Elle a aussi précisé que l'abstention du Sénégal lors du vote de la résolution des Nations Unies pour condamner l'agression contre l'Ukraine est justifiée par des



raisons objectives et chères à notre pays.

En outre, face au contexte géopolitique mondial caractérisé par le non-alignement, Madame le Ministre a souligné que notre pays présente une diversité de partenaires avec qui il coopère, conformément aux orientations et vision du Président de la République, clairement exprimées lors du sommet de Bruxelles en février 2022, et consistant à s'ouvrir sans exception et sans exclusivité pour développer des partenariats co-constructifs fondés sur nos priorités et valeurs, en refusant toutes injonctions civilisationnelles.

Sur la position du Sénégal par rapport à la situation qui prévaut au Tchad, Madame le Ministre a d'abord rappelé les règles qui encadrent la gestion des crises en Afrique selon lesquelles il appartient à la région dont est membre le Tchad, précisément la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) de se prononcer en premier sur toutes les situations relevant de sa sphère géographique. L'Union africaine (UA), par le biais du Conseil de paix et de sécurité, se réunira pour statuer sur cette situation.

Par conséquent, dira-t-elle, le Sénégal assurant la présidence de l'UA agit en respectant les règles et les procédures établies par les textes et conserve ainsi une certaine considération à l'égard de tous les pays.

De même, rappelant que la diplomatie du Sénégal est une diplomatie de souveraineté et de bon voisinage, Madame le Ministre a souligné que notre pays gère les problèmes avec les pays tiers de façon réfléchie et intelligente, afin de préserver la sécurité de nos compatriotes nombreux à l'étranger et sur qui certains différends pourraient entraîner des répercussions négatives.

Sur la carte diplomatique et consulaire, Madame le Ministre a annoncé l'achèvement des travaux de construction des immeubles abritant les Ambassades du Sénégal au Nigeria et à Nouakchott ainsi que le démarrage des travaux dans certains pays, notamment au Mali, en Gambie et en Guinée Bissau, tout en précisant que la location dans certains cas est moins coûteuse.

À ce titre, Madame le Ministre a informé que le Sénégal dispose déjà d'un patrimoine en termes de chancelleries à l'étranger et que de nouvelles constructions se feront sur la base de crédit bancaire.

S'agissant de la situation de nos diplomates à l'extérieur, elle a informé de la décision du Président de la République de leur octroyer des terrains pour qu'ils puissent construire des logements et trouver des banques pour les accompagner dans ce projet. En sa qualité de représentant du Sénégal, du Président de la République et des institutions à l'étranger, Madame le Ministre dira que les Ambassadeurs et Consuls généraux, ainsi que leurs collaborateurs méritent beaucoup plus de considération et a assuré que les efforts seront poursuivis pour améliorer davantage leurs conditions de vie. Elle a également informé les honorables députés de la régularisation de tous les frais de scolarité de leurs enfants résidant à l'étranger et a annoncé des efforts de rationalisation des dépenses seront menés pour permettre à son département de couvrir d'autres charges.

Sur les incidents liés à l'agression de notre diplomate au Canada, Madame le Ministre a indiqué que son département suit de près la procédure tout en gardant confiance en la justice canadienne.

S'agissant des cas d'assassinats de nos compatriotes à l'étranger, Madame le Ministre a souligné l'implication de son département dans ces dossiers tout en précisant que ces interventions sont faites de façon discrète pour éviter d'exposer les familles des victimes. Toutefois, certains cas restent très médiatisés, a-t-elle souligné.

Abordant la situation spécifique de Madame Mbayang DIOP, Madame le Ministre a informé du soutien financier apporté par le Chef de l'État à l'intéressé et à sa famille. De plus, reconnaissant que le Roi saoudien a le pouvoir de lui accorder la grâce, mais rassure que des négociations sont en train d'être menées pour aboutir à une solution.

Sur le rapatriement des restes mortuaires, Madame le Ministre a invité nos compatriotes à se rapprocher des sociétés d'assurances compte tenu de l'impossibilité pour son département de continuer à couvrir les frais y afférents. À ce sujet, elle a demandé aux parlementaires de la diaspora de porter des actions de sensibilisation dans ce sens.

Relativement à l'appui apporté aux Sénégalais de l'Extérieur, Madame le Ministre a indiqué que la Convention signée entre le FAISE et la DER vise à élargir les financements de cette dernière à la communauté sénégalaise de l'étranger, conformément aux orientations du Président de la



République. À ce propos, elle dira que ladite Convention est en train d'être mise en place.

En ce qui concerne l'accompagnement au retour de nos compatriotes de l'extérieur, Madame le Ministre a informé du démarrage imminent de la distribution des logements sociaux dans le cadre du projet « 100.000 logements », dans lequel un quota de 20% a été destiné à la diaspora.

Madame le Ministre a annoncé dans la même dynamique que l'investissement des Sénégalais de l'Extérieur sera encadré et sécurisé pour éviter l'expérience négative de Namora. À ce propos, trois structures ont été choisies pour intervenir dans ce processus, à savoir la Banque de l'Habitat du Sénégal, un Cabinet de notaire et la Société d'Aménagement et de Gestion (SAGE), qui s'engagent avec le département pour la réalisation de ce programme de 20 000 logements.

En matière de portabilité des droits sociaux, Madame le Ministre a rappelé qu'une Convention a été signée entre le Sénégal et l'Espagne à cet effet et a indiqué que des efforts sont en train d'être menés pour la signature d'autres Conventions, notamment avec la France et l'Italie pour donner suite à une forte demande de nos compatriotes y résidant. Pour le cas de l'Italie, elle a évoqué des lenteurs qui subsistent encore et qui s'expliquent par une instabilité gouvernementale et un changement répétitif d'interlocuteurs.

Sur la délivrance des passeports diplomatiques, Madame le ministre dit avoir agi conformément au texte qui fixe les règles de délivrance dudit document et selon lequel, le Député et son épouse en sont bénéficiaires. Toutefois, des dérogations peuvent être apportées sous réserve de l'autorisation du Président de la République.

En outre, elle a reconnu la persistance des difficultés pour l'obtention du visa notamment au Consulat de France, tout en précisant que la politique de délivrance de ce document relève de la souveraineté des États. Elle a toutefois annoncé que des discussions sont en cours et que des engagements ont été pris pour remédier à ce problème.

En ce qui concerne l'état civil, particulièrement sur les retards notés dans la signature de ces actes, Madame le Ministre a souligné la nécessité de sécuriser les actes authentiques contre les cas de fraude qui sont sanctionnés d'une peine de 10 ans d'emprisonnement. Ainsi, reconnaissant les lenteurs qui découlent de la délivrance desdits actes, elle dira que des diligences seront apportées tout en veillant aux règles de sécurité.

Madame le Ministre a également apporté des précisions sur la production des passeports et des cartes d'identité biométrique CEDEAO en soulignant que ces documents relèvent de la compétence du Ministère de l'Intérieur qui travaille en collaboration avec son département auquel est rattachée la diaspora.

Madame le Ministre est toutefois revenue sur les difficultés rencontrées par la mission d'établissement de passeports déployée par son département en Asie, particulièrement au Japon et en Extrême-Orient et a invité les parlementaires à sensibiliser nos compatriotes sur le passage des missions et les conduites à tenir pour la réussite de telles tournées.

Par ailleurs, sur la diplomatie économique Madame le Ministre a reconnu l'insuffisance des ressources allouées à ce programme et fera noter que la suppression des bureaux économiques et la dévolution de leur mission aux conseillers économiques dans les ambassades répond plutôt à un souci de rationaliser les dépenses de son département, mais dès que ce sera possible, le bureau économique sera repris dans le dispositif institutionnel.

En outre, Madame le Ministre a souligné l'importance du pétrole et du gaz qui attirent les investisseurs, mais précise que le point d'achoppement du Sénégal reste la ZLECA qui constitue le marché unique africain opérationnel malgré les difficultés.

S'agissant du pèlerinage à la Mecque, elle a précisé que les restrictions sur l'âge des pèlerins étaient liées au Covid-19 et espère que les prochaines éditions du « HADJ » devraient normalement être soumises aux « conditions normales ».

Madame le Ministre a également apporté des éclairages sur l'amendement du Protocole de la CEDEAO en rappelant des étapes précises qui encadrent l'examen et l'adoption des textes communautaires. Ainsi, elle a indiqué que l'abstention du Sénégal dans le cas en question est liée au non-respect desdites étapes, et qu'en réalité, notre pays ne refuse pas de signer ce texte puisque la procédure est toujours en cours.

Pour clore sa communication, Madame le Ministre a exprimé son souhait de tenir régulièrement



des rencontres avec les parlementaires de la diaspora malgré son calendrier très chargé. Elle a également indiqué sa disponibilité pour toutes discussions portant sur l'intérêt du Sénégal et particulièrement sur nos compatriotes de l'étranger.

Prenant la parole à son tour, Madame le Ministre auprès du Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, chargée des Sénégalais de l'Extérieur a remercié vos Commissaires pour les félicitations, les vœux de réussite et de succès qui lui ont été adressés.

Elle est revenue sur l'insuffisance des centres de production de passeports, tout en soulignant les efforts du Gouvernement visant l'amélioration des conditions de nos compatriotes dans leurs pays d'accueil. À ce titre, elle a annoncé de nouvelles initiatives qui seront adoptées pour donner suite aux nombreuses demandes de renouvellement de passeports émanant des Sénégalais établis à l'étranger.

À ce titre, Madame le Ministre a informé de l'augmentation du nombre de centres de production des passeports qui vont passer de 8 à 16 et des valises mobiles d'enrôlement. Ces nouveaux centres de production seront ouverts en Égypte, en Afrique du Sud, au Congo, au Brésil, au Canada, en Chine, aux Émirats, à Naples et à Marseille. De même, les commissions itinérantes vont reprendre en 2023 pour l'enrôlement de nos compatriotes, a-t-elle ajouté.

À sa suite, Monsieur le Ministre des Finances et du Budget a indiqué que le rayonnement de notre pays s'apprécie également à travers la confiance de la communauté financière internationale sous le sceau du parapluie diplomatique aussi bien au niveau du secteur public, à travers les engagements financiers mobilisés à travers les groupes consultatifs, mais aussi au niveau du secteur privé, avec la présence affirmée du Sénégal sur les marchés financiers internationaux.

Satisfaits des réponses apportées par Mesdames et Monsieur les Ministres, vos Commissaires ont adopté, à la majorité, le projet de budget 2023 du Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur. Ils vous demandent d'en faire autant s'il ne soulève, de votre part, aucune objection majeure.

Publié le 07 decembre 2022

